

en ce moment. Nous avons eu à assumer la responsabilité d'un programme plus important de travaux d'hiver.

L'hon. M. Pickersgill: Et de bien plus de chômeurs.

L'hon. M. Starr: Le ministère du Travail n'a pas à connaître la question des chômeurs. Le ministère du Travail s'occupe de l'administration des questions ouvrières et c'est la Commission d'assurance-chômage qui s'occupe de l'inscription des demandes d'emploi, comme le sait bien l'honorable député.

L'hon. M. Pickersgill: Le nombre total des chômeurs a-t-il baissé? Ce sont des renseignements d'ordre statistique que ce service des recherches serait censé avoir.

L'hon. M. Starr: Non, il ne les a pas.

M. Herridge: Je veux dire brièvement que j'appuie la thèse de l'honorable député de Billingsgate,—excusez-moi, je veux dire Bonavista-Twillingate,—à l'égard de quelque étude qui assure une connaissance meilleure du véritable nombre de chômeurs au Canada. Nous sommes passés d'une année à l'autre en prenant deux groupes de chiffres au sujet desquels chacun avait son avis.

Je me suis entretenu de la question avec un certain nombre de personnes parce que je tenais à savoir pourquoi les gens ne s'inscrivent pas au bureau de placement. Dans un certain cas, mon interlocuteur s'est dit certain qu'il n'y avait pas de travail. Un autre m'a déclaré que le travail offert ne lui convenait pas. Un troisième affirmait ne pouvoir quitter son foyer pour des raisons de famille. Un sans-travail a prétendu ne vouloir pas s'inscrire pour obtenir de l'emploi parce que sa femme attendait un bébé. Un autre encore, m'a annoncé qu'il ne s'inscrivait pas au bureau de placement parce que justement il voulait que sa femme en eût un. Certain chômeur m'a déclaré qu'il voulait se reposer une ou deux semaines. J'ai aussi entendu quelqu'un dire qu'il n'avait pas de quoi s'acheter un billet d'autobus pour se rendre là où il pourrait obtenir du travail. Un sans-travail suivait un régime et ne pouvait pas quitter son foyer, il ne pouvait manger dans un camp de bûcherons ou de mineurs. Un autre n'avait pas les moyens de s'acheter les vêtements nécessaires pour prendre un travail dans une mine située à quelques milles de là. Et enfin un de mes interlocuteurs m'a déclaré qu'il saisissait l'occasion de couper son bois de chauffage, et ainsi de suite.

Il me semble qu'il y aurait lieu de procéder à un examen très détaillé de la question de façon à obtenir, aussitôt que possible, un chiffre indiquant le véritable nombre des chômeurs au Canada, chiffre auquel nous pourrions ajouter foi parce qu'il exposerait les faits.

L'hon. M. Starr: J'apprécie beaucoup les observations de l'honorable député, car j'ai réfléchi à ce problème que pose le fait d'avoir deux séries de chiffres, sans oublier qu'à l'occasion d'autres surviennent avec une autre série de chiffres. C'est embrouillant. J'ai songé à faire préparer par mon personnel des données nouvelles authentiques et plus au point, qui nous révèlent le nombre exact des chômeurs.

(Le crédit est adopté.)

165. Administration de la loi relative aux rentes sur l'Etat, \$1,242,512.

M. Badanai: J'aimerais poser une question au ministre à ce sujet. A-t-il pensé à accroître le maximum de \$1,200 par an, ce qui représente les rentes qu'une personne peut acheter en un an? Lorsque la loi pertinente a été présentée il y a une vingtaine d'années, \$1,200 représentait une assez belle retraite pour un ménage aux goûts modestes. Depuis, la valeur du dollar, c'est-à-dire ce qu'il nous permet d'acheter de nourriture et de produits a diminué de moitié. J'aimerais que le ministre nous dise s'il songe à permettre aux gens d'acheter une rente viagère de plus de \$1,200 par année.

L'hon. M. Starr: Non, je n'y songe pas du tout.

M. Badanai: Je voudrais bien que le ministre nous dise pourquoi. En fait, si je comprends bien, le ministère du Travail aimerait que ces rentes augmentent de manière à couvrir des montants plus élevés afin d'assurer les nécessités de la vie à l'heure actuelle. Le ministre croit-il que la valeur du dollar aujourd'hui soit la même qu'elle l'était il y a 25 ans? Quels que soient les efforts d'imagination qu'on fasse, on ne saurait croire qu'on peut acheter aujourd'hui avec \$1 les mêmes produits que nous achetions il y a 25 ans. J'exhorterais donc le ministre et le gouvernement à songer sérieusement à cette proposition, parce qu'elle est d'une extrême importance pour la population du pays.

M. Brassard (Lapointe): Le ministre pourrait-il dire au comité quel est le taux d'intérêt versé sur les rentes viagères? Pendant que j'ai la parole, j'aimerais le remercier vivement pour la courtoisie avec laquelle il a accueilli la délégation du Saguenay, hier, lorsque nous étions dans son bureau pour discuter du chômage.

L'hon. M. Starr: Le taux d'intérêt courant, actuellement, est de 4 p. 100.

(Le crédit est adopté.)

167. Direction de la réadaptation des civils, y compris versements aux provinces pour l'exécution d'un programme de réadaptation des invalides, avec l'approbation du gouverneur en conseil, \$209,850.

M. Roberge: Je demanderais au ministre de nous dire quelles sont les provinces qui